

# Propriétaires Occupants

## Besoin d'aide pour rénover votre logement ?



Communauté de Communes  
**Terrassonnais**  
Haut Périgord Noir



### L'OPAH – De quoi s'agit-il ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une action engagée par la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN) visant à la rénovation de logements anciens privés, dans un périmètre donné, pour une durée de cinq ans (2022-2027). Cette opération donne accès à des subventions publiques majorées.

### Pour qui ?

Les aides et les primes sont destinées aux propriétaires occupants souhaitant réhabiliter leur logement. Résidence principale, logement de plus de 15 ans, sous conditions de ressources.

### Les étapes :

Un **premier contact** avec Périgord Noir Rénov' afin de vérifier votre éligibilité.

Une visite de votre logement par le **Conseiller Habitat de la Communauté de communes** afin d'évaluer la recevabilité de votre projet et effectuer une **évaluation** de votre bien.

Une **simulation financière** des aides auxquelles vous pouvez prétendre sur la base des devis obtenus.

Le montage et le dépôt de vos dossiers personnalisés de **demande d'aides financières**.

Un **suivi** dans le déroulé de vos travaux par le Conseiller Habitat.

Une **assistance** jusqu'au versement des différentes aides attribuées.

## Financé par qui ?

Des moyens exceptionnels sont mis en place annuellement :

- ANAH : 1 064 000 €,
- Communauté de communes : 250 600 €,
- Département : 22 500 €,
- Communes de Hautefort, Le Lardin-Saint-Lazare, Terrasson-Lavilledieu, Thenon : 78 000 €.



## Quels engagements ?

- Occupation du logement pendant 6 ans après travaux
- Ne pas débiter les travaux avant accord des financeurs
- Réalisation des travaux par des professionnels RGE

## Pour quels travaux ?

- Travaux d'économies d'énergie (isolation, système de chauffage, ventilation, etc.),
- Travaux d'adaptation des logements (aménagement intérieurs, monte personne, douche à fond plat, etc.),
- Travaux de réhabilitation et mises aux normes des logements (électricité, assainissement, gros œuvre, etc.),
- Travaux de ravalement de façades,
- Travaux pour la création d'accès séparé.

## Quel montant ?

Le montant des aides est variable suivant les profils et les types de projets définis par l'ANAH. Ces aides peuvent aller de 35 % à 50 % du montant des travaux éligibles Hors Taxes (sous conditions). Elles peuvent être majorées par des subventions et des primes de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir.

### Les montants dépendent de la localisation du logement :

- Subvention forfaitaire pour des travaux « Habitat dégradé »,
- Subvention forfaitaire pour des travaux « Energétique »,
- Subvention de 5 à 20 % du montant des travaux éligibles HT pour des travaux « adaptation » (plafonnée),
- Primes de lutte contre la vacance, pour favoriser l'accession à la propriété et développement durable.

Des primes supplémentaires sont prévues dans les communes de Hautefort, Le Lardin-Saint-Lazare, Terrasson-Lavilledieu, Thenon (ravalement de façades/ de devantures commerciales et pour favoriser la création d'accès séparé).



### Exemple :

Un propriétaire occupant dans le centre-bourg d'une centralité, souhaite installer un monte escalier et remplacer sa baignoire par une douche à l'italienne. Ce propriétaire réside seul et a des revenus très modestes.

Travaux HT .....	13 000 €
Travaux TTC .....	14 300 €
Aides mobilisables estimées .....	12 600 €
dont 2 600 € de la CCTHPN,	
Reste à charge (en partie finançable par un prêt éco-PTZ) .....	1 700 €



### Exemple :

Un jeune ménage primo-accédant, aux revenus très modestes (= 20 000 € / an), souhaite réaliser des travaux d'économie d'énergie dans sa maison. Suite à la visite du conseiller de la CCTHPN, le ménage décide de changer les menuiseries, isoler les combles et remplacer la vieille chaudière au fioul par une pompe à chaleur.

Travaux HT .....	29 000 €
Travaux TTC .....	30 595 €
Aides mobilisables estimées .....	21 000 €
dont 3 500 € de la CCTHPN	
+ possibilités CEE	
Reste à charge (finançable par un Eco PTZ) .....	9 595 €

L'accompagnement proposé par la CCTHPN est gratuit et neutre. Il permet de faciliter les prises de décisions, et de simplifier les démarches. Il garantit un suivi administratif et technique aux étapes de votre projet. Il permet au propriétaire de rester maître de ses décisions.

Afin de vérifier votre éligibilité, appelez le 05 53 45 44 62

